

## RÉSERVATION DE SALLES COMMUNALES 2 ET 3

Location réservée uniquement aux associations

Date de la manifestation : de ..... h à ..... h

Demande déposée le : / / / / / / / / / /

Par ..... Tél : .....

Adresse : .....

Pour l'**Association** : ..... Tél : .....

Objet **détailé** de la réservation : .....

Nombre de participants prévus : .....

**Les priorités de réservation sont les suivantes :**

- la municipalité
- les associations Aussonnaises et les groupes politiques locaux
- le Comité des œuvres sociales du Personnel

<b>SALLE N° 2</b> <b>50 personnes</b>		<b>SALLE N° 3</b> <b>23 personnes</b>	
--	--	--	--

Le demandeur déclare avoir pris connaissance du règlement d'occupation des salles communales et en particulier l'article 13 relatif au nombre de personnes autorisées par salle.

Date :  
L'organisateur  
"Lu et approuvé"

Accord       Refus

Date :  
Le Maire-Adjoint

Sébastien RIGAUD

Les clés sont disponibles en Mairie la veille ou le vendredi à partir de 16h30, et seront ramenées le lendemain ou dès l'ouverture de la Mairie, suivant le planning d'utilisation de la salle mise à disposition.

**RAPPEL : IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS.**